

Motion N° 1408

Lutter contre l'utilisation de plastique à usage unique

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Les déchets plastiques causent des dommages environnementaux et sanitaires. Notre environnement en est encombré : bouteilles, sacs, emballages alimentaires, mégots de cigarettes, etc. Les microplastiques (MP), moins visibles à l'œil nu, polluent les cours d'eau, les mers et les océans.

Chaque année, 350 millions de tonnes de plastiques sont produits dans le monde, ce qui correspond à une moyenne de 50 kilos par habitant de la planète. En Suisse, on atteint 150 kilos par personne. Ces plastiques se dégradent et/ou se décomposent pour former des MP que l'on retrouve dans l'air, dans l'eau et dans les sols.

Différentes études menées sur mandat de l'OFEV démontrent que 14'000 tonnes de matières plastiques sont rejetées chaque année dans les sols et les eaux de Suisse, où elles s'accumulent et se dégradent très lentement.

Conformément au principe de précaution, il est nécessaire de réduire les impacts des plastiques dans l'environnement. Des solutions peuvent être trouvées notamment au niveau de l'utilisation et de la consommation de ces matériaux.

Plusieurs mesures sont identifiées et peuvent être rapidement appliquées :

- Abandonner l'achat par les services de l'administration cantonale des objets en plastique à usage unique pour lesquels il existe des alternatives durables.
- Sensibiliser les établissements paraétatiques et les inciter à renoncer à ces mêmes objets.
- Encourager le secteur de l'alimentation et de la restauration à l'emporter à renoncer aux emballages à usage unique.
- Inciter les collectivités publiques à renoncer à ces produits à brève échéance.

Par cette motion, le Gouvernement jurassien est invité à entreprendre les démarches utiles afin de mettre en place les mesures nécessaires pour lutter contre l'utilisation de matières plastiques à usage unique dans l'administration cantonale et dans les établissements paraétatiques et d'inciter les collectivités publiques et les secteurs privés à renoncer à ces mêmes produits.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)

- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)

Intervention déposée officiellement le 26 janvier 2022

Documents annexés

• Motion - Lutter contre le plastique.pdf





Parlement jurassien Groupe Vert•es et CS-POP

Motion nº 1408

Lutter contre l'utilisation de plastique à usage unique

Les déchets plastiques causent des dommages environnementaux et sanitaires. Notre environnement en est encombré : bouteilles, sacs, emballages alimentaires, mégots de cigarettes, etc. Les microplastiques (MP), moins visibles à l'œil nu, polluent les cours d'eau, les mers et les océans.

Chaque année, 350 millions de tonnes de plastiques sont produits dans le monde, ce qui correspond à une moyenne de 50 kilos par habitant de la planète. En Suisse, on atteint 150 kilos par personne. Ces plastiques se dégradent et/ou se décomposent pour former des MP que l'on retrouve dans l'air, dans l'eau et dans les sols.

Différentes études menées sur mandat de l'OFEV démontrent que 14'000 tonnes de matières plastiques sont rejetées chaque année dans les sols et les eaux de Suisse, où elles s'accumulent et se dégradent très lentement.

Conformément au principe de précaution, il est nécessaire de réduire les impacts des plastiques dans l'environnement. Des solutions peuvent être trouvées notamment au niveau de l'utilisation et de la consommation de ces matériaux.

Plusieurs mesures sont identifiées et peuvent être rapidement appliquées :

- Abandonner l'achat par les services de l'administration cantonale des objets en plastique à usage unique pour lesquels il existe des alternatives durables.
- Sensibiliser les établissements paraétatiques et les inciter à renoncer à ces mêmes objets.
- Encourager le secteur de l'alimentation et de la restauration à l'emporter à renoncer aux emballages à usage unique.
- Inciter les collectivités publiques à renoncer à ces produits à brève échéance.

Par cette motion, le Gouvernement jurassien est invité à entreprendre les démarches utiles afin de mettre en place les mesures nécessaires pour lutter contre l'utilisation de matières plastiques à usage unique dans l'administration cantonale et dans les établissements paraétatiques et d'inciter les collectivités publiques et les secteurs privés à renoncer à ces mêmes produits.

Delémont, le 26 janvier 2022

Groupe Vertes et CS-POP

Sonia Burri-Schmassmann

Cosignataires en annexe

Cosignataires

Christelle Baconat

Philippe Bassin

Raphaël Breuleux

Ivan Godat

Pauline Godat

Baptiste Laville

Rémy Meury

Céline Robert-Charrue Linder

Magali Rohner

Christophe Schaffter

Tania Schindelholz

Hanno Schmid

Roberto Segalla